



Travaux de restauration du ruisseau de Saint Branchs

Contrat territorial de l'Indre Médian 2021-2023





Le ruisseau du Saint Branchs (FRGR 2111) est un affluent de l'Indre. Appelé également le Becquet ou ruisseau du Taffonneau, il présente un bassin versant de 41,7 km² qui s'étend sur les communes de Louans, le Louroux, St Branchs et Veigné. Le cours principal mesure environ 18 km, plus 12 km d'affluents.

Les enjeux écologiques : ZAP Anguille, réservoir biologique et Classement frayère.

Etat écologique du ruisseau de Saint-Branchs :

Etat MOYEN



Les principales sources de dégradation de sa qualité :

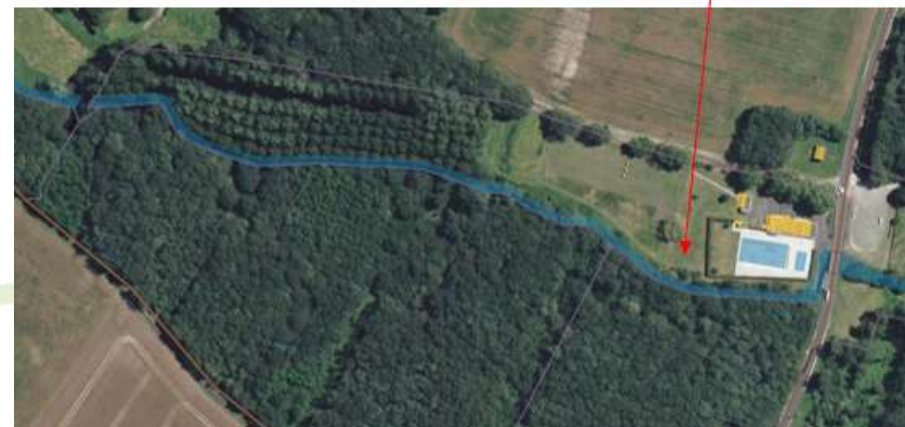
-> La morphologie = la forme du cours d'eau :

Le cours d'eau a subi de **profondes modifications** dans le passé. Il a été recalibré, élargi, surcreusé et mis au droit. Ces modifications ont provoqué:

- une **homogénéisation des habitats**,
- une diminution des **zones d'expansions de crues**,
- une augmentation des risques d'inondation en aval,
- un **abaissement** de la nappe d'accompagnement.

-> La continuité = La présence de barrages :

Ces obstacles bloquent les sédiments, entraînent un **réchauffement de l'eau**, empêchent la circulation des poissons



Sur le cadastre napoléonien, le ruisseau formait un méandre

Les travaux



En 2022, des travaux de **restauration morphologique et de reméandrage du ruisseau du Saint Branchs** ont été menés sur un **linéaire de 450 m de cours d'eau** en aval de la piscine de Saint Branchs (**485 m après travaux**).

Une chute en aval du pont de la RD 84 a été mise en transparence afin d'assurer la continuité écologique sur ce secteur.

Les objectifs des travaux :

- **Redonner** au secteur **une dynamique de cours d'eau**,
- Améliorer **le fonctionnement hydraulique** de cours d'eau,
- Limiter **le réchauffement de l'eau**,
- Favoriser la **recharge des réserves** d'eaux souterraines,
- Assurer la **continuité écologique** au sein du ruisseau,
- Restaurer des **zones d'expansion de crues**.

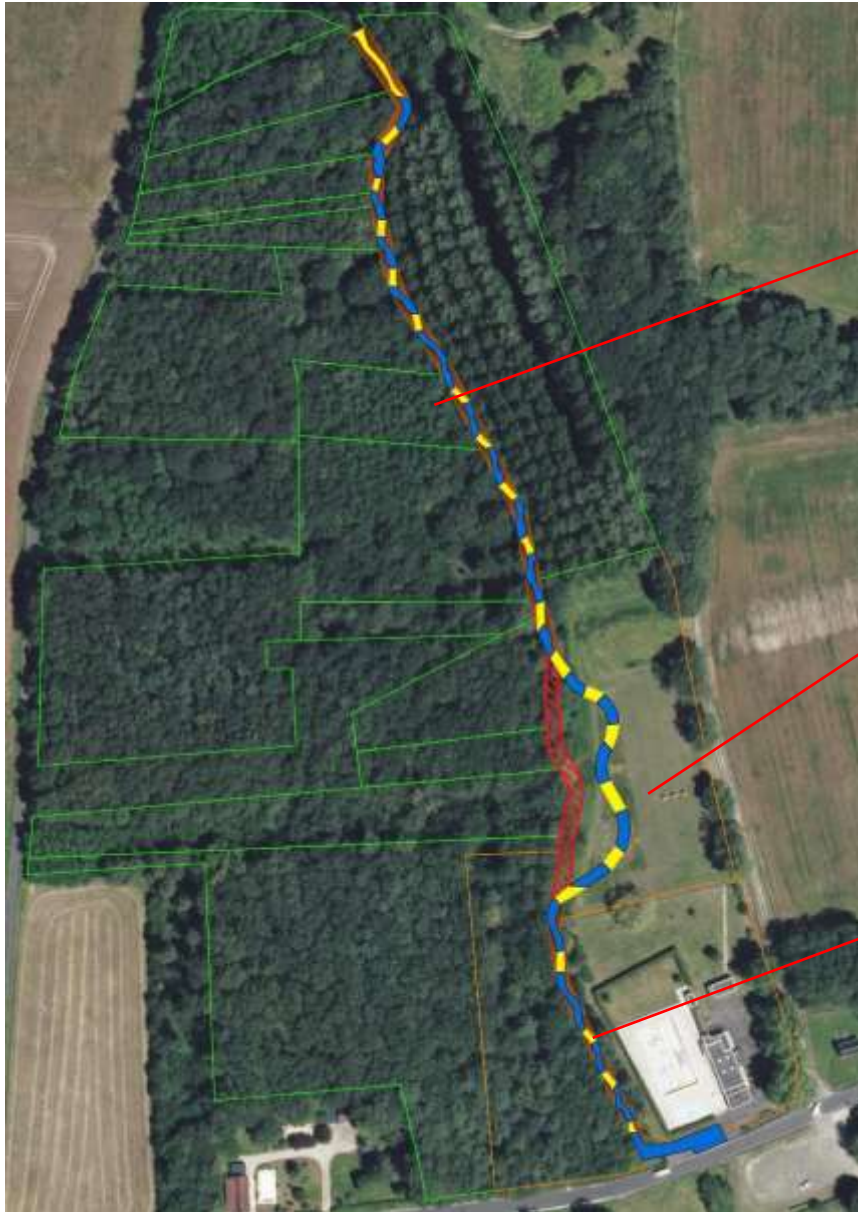
Les actions du SAVI ont pour objectif principal de **restaurer le bon état écologique des cours d'eau**.

Déclarés d'Intérêt Général (Arrêté préfectoral N°21 E 5 du 28 juin 2021), les travaux ont été validés par chaque propriétaire concerné par le biais de **conventions**.

Avant travaux :

- **Diagnostic faune – Flore** réalisé avec la SEPANT,
- **Pêche de sauvegarde** avec la Fédération départementale de la pêche.

Les aménagements prévus en concertation avec les propriétaires

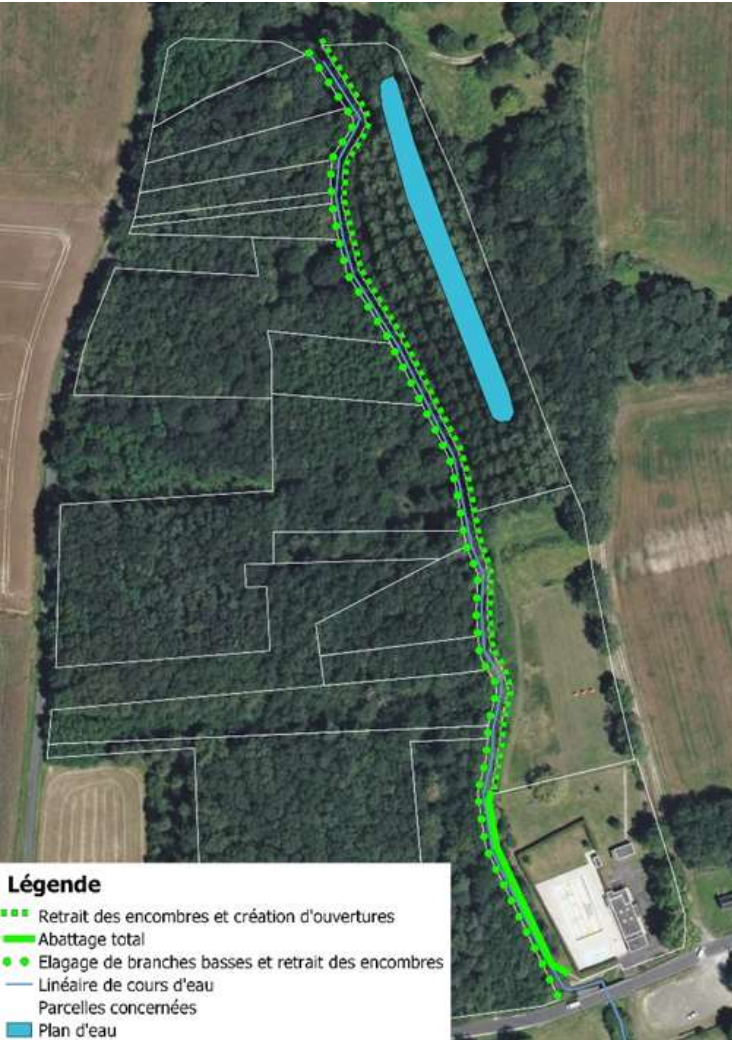


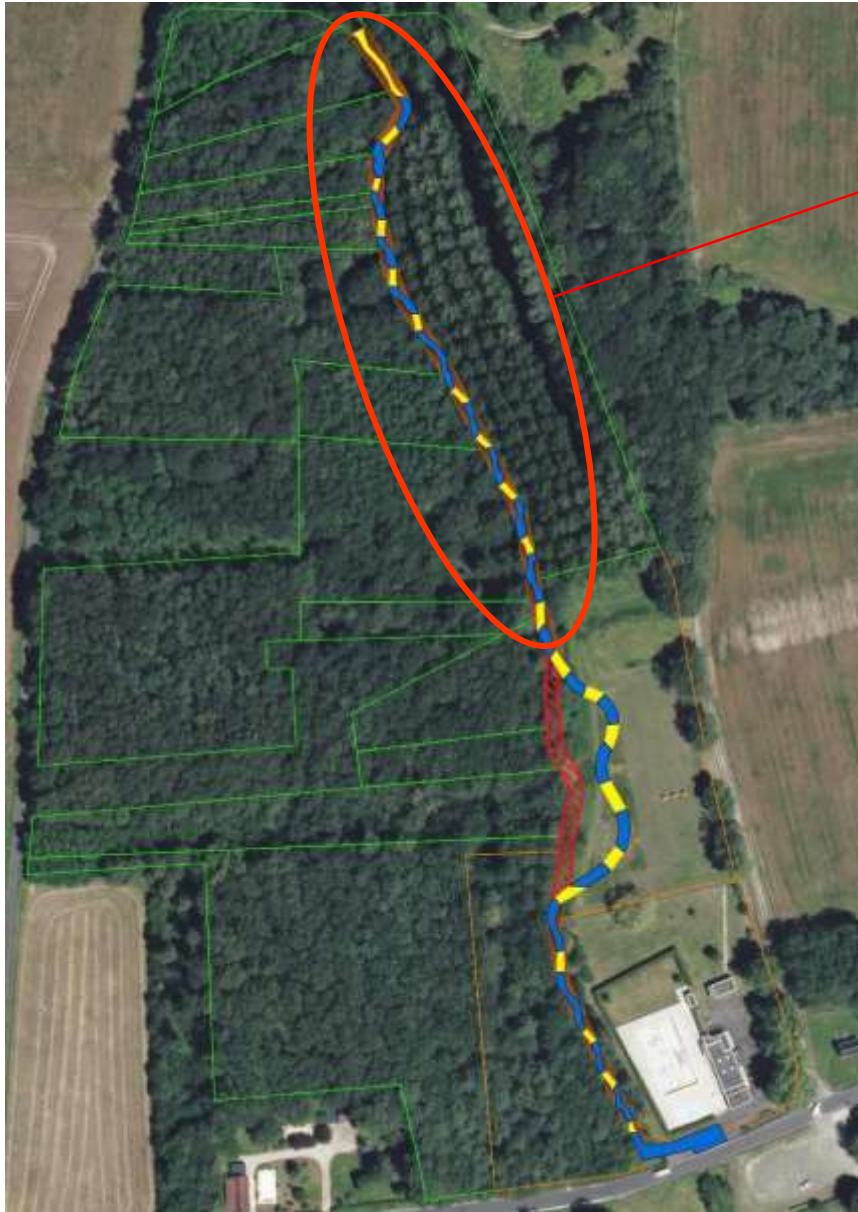
Secteur aval, aménagement de banquettes

Secteur médian, création de méandres

Secteur amont, aménagement de banquettes et terrassement de berges

Sur l'ensemble du linéaire : entretien de la végétation et création des accès





Secteur aval :
aménagement de banquettes
et recharge granulométrique
rétrécissement de part et d'autre du
ruisseau pour diversifier les habitats

A long terme, les cours d'eau peuvent se reformer seuls. Ces travaux permettent d'accélérer un processus naturel avec zones de dépôt et d'érosion.



Banquette formée
naturellement par le
ruisseau

Avant travaux



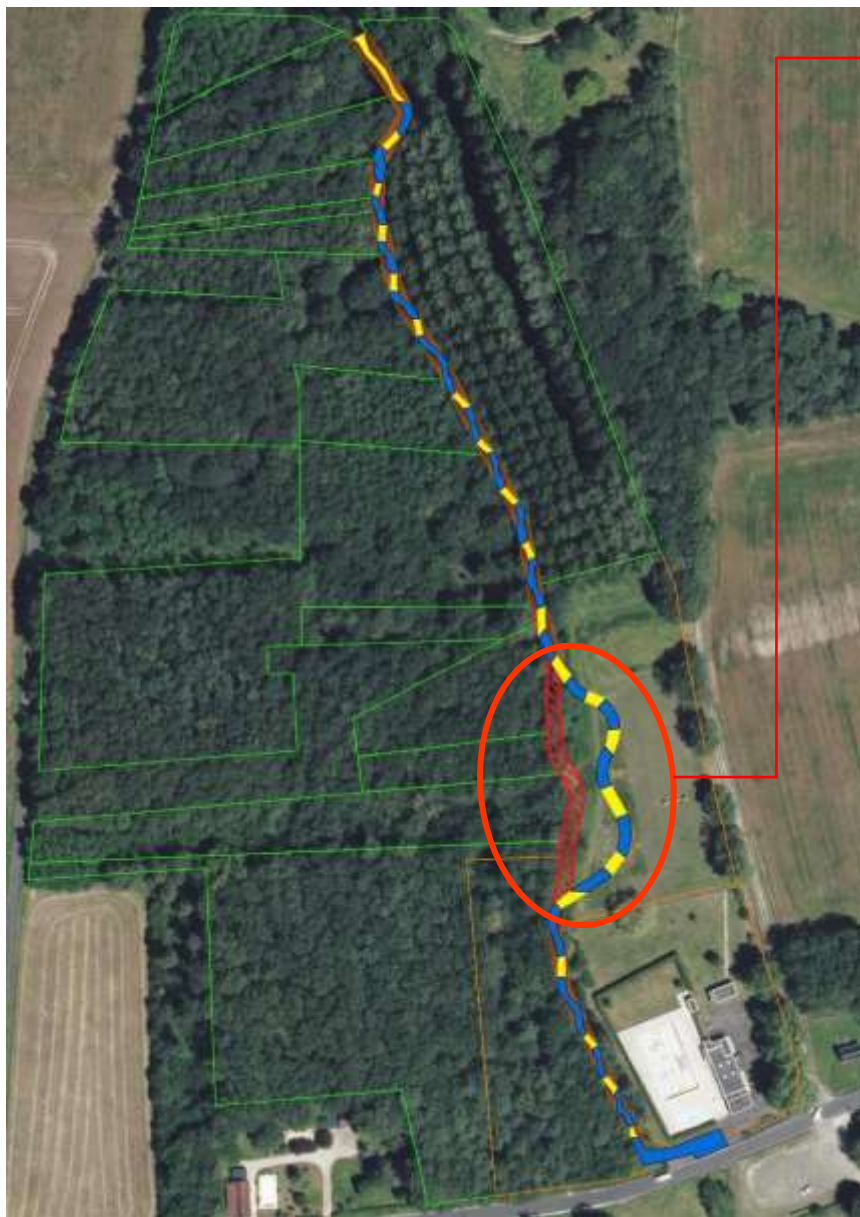
Après travaux



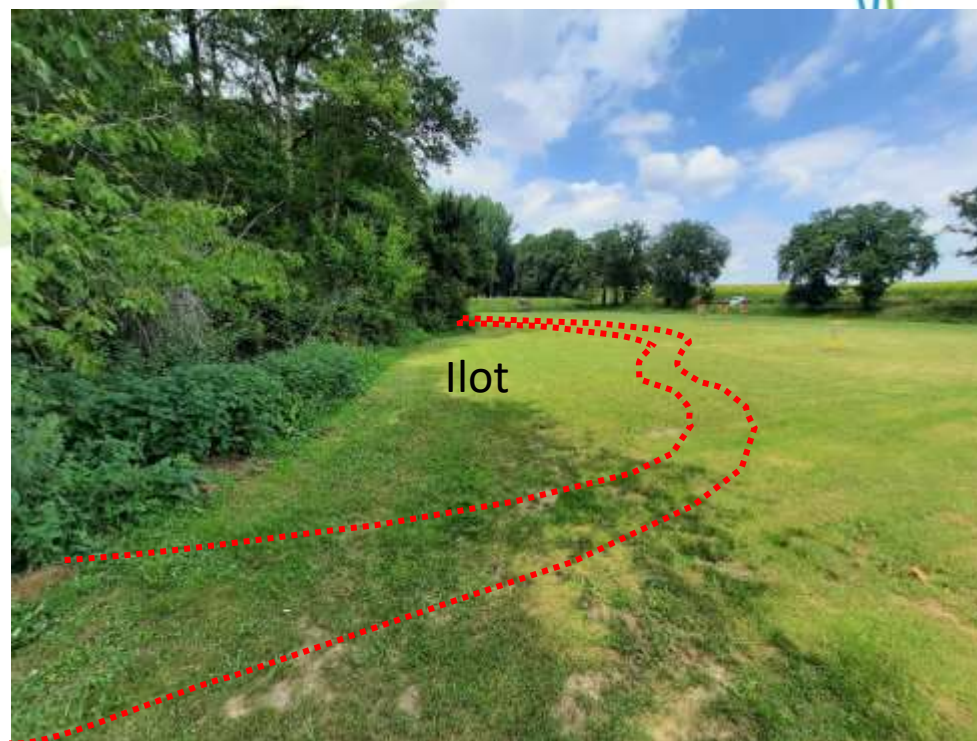
Pendant les travaux







Secteur médian reméandrage

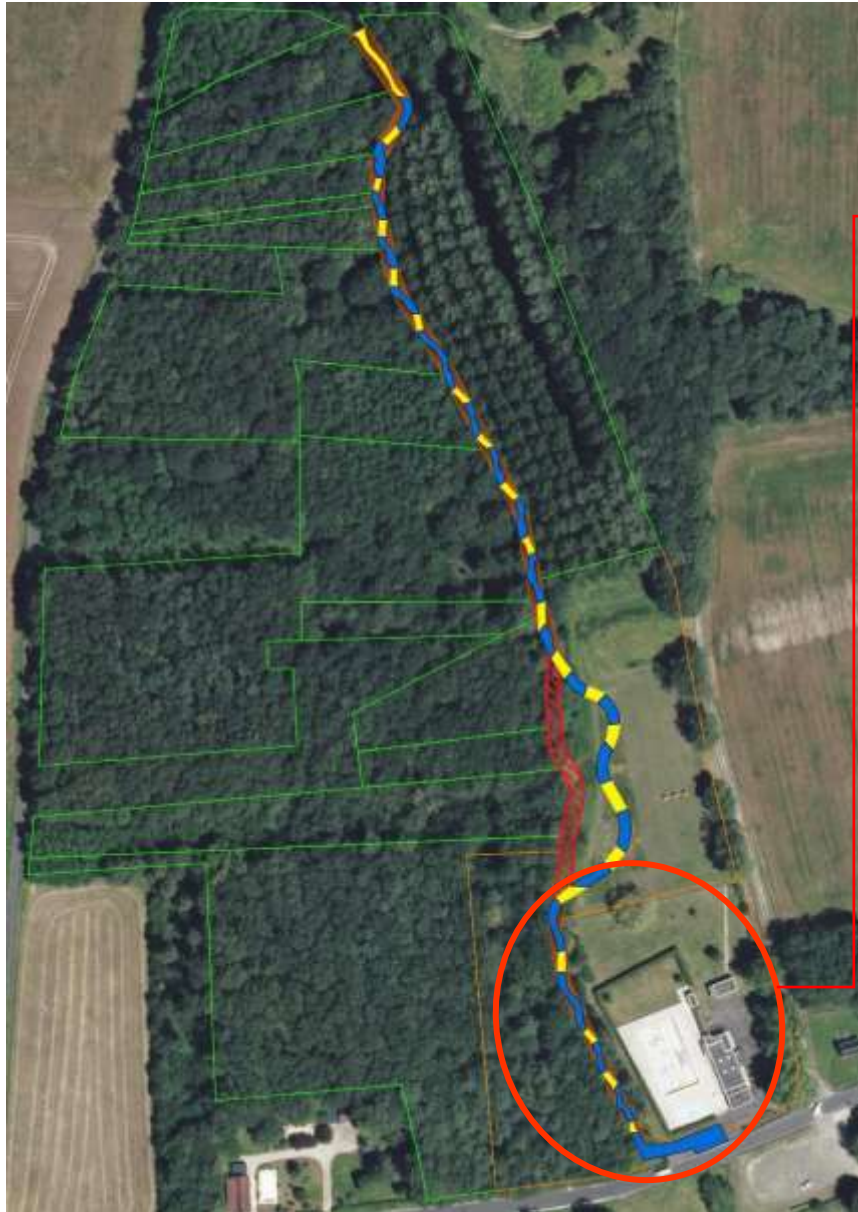


L'îlot formé est plus bas que le terrain naturel afin de créer une zone humide et une zone d'expansion de crue

Travaux en cours







**Secteur amont
(le long de la piscine)
aménagement de banquettes
et terrassement de berges**

Abaissier la berge pour reformer
une zone d'expansion de crue





Remise en état, plantations



A l'automne des plantation d'arbres et d'hélophytes (plantes de bord de cours d'eau) seront réalisées

Suite aux travaux un développement massif d'algues filamenteuses pourra être observé.

Ce phénomène s'atténuera :

- À l'automne lorsque l'ensoleillement et les températures diminueront
- Lorsque la chaîne trophique sera rééquilibrée
- Lorsque les arbres plantés en bordure seront suffisamment grands pour ombrager le ruisseau



Montant des travaux	Coût TTC
Mesure de protection (pêche de sauvetage, filtres)	1 000 €
Travaux de végétation préparatoire au chantier	4 000 €
Opération de terrassement et recharge	60 000 €
Remise en état et plantations	10 000 €
TOTAL	75 000 €

